

Mesures gouvernementales du 16 janvier au 29 janvier 2021

mise à jour : 15/01/2021 (dernières mises à jour en rouge)

Informations sur www.saintjeanleblanc.com, facebook.com/VilleSaintJeanleBlanc, 02 38 66 39 61

Attestation de déplacement dérogatoire disponible en mairie.

PORT DU MASQUE	OBLIGATOIRE	Dans l'espace public à partir de 11 ans (sauf cyclistes et coureurs).
VACCINATION	OUVERTE	Inscription ouverte pour les personnes de 75 ans ou plus et pour les personnes fragiles sur ordonnance. > Prendre rendez-vous au 0800 009 110 (8h à 22h, 7j/7) ou sur www.sante.fr
DEPLACEMENTS DE JOUR	AUTORISÉS DE 6H A 18H	Les déplacements entre 6h et 18h sont autorisés, sans attestation. Couvre-feu de 18h à 6h.
DEPLACEMENTS SOIR ET NUIT	INTERDITS	Les déplacements entre 18h et 6h sont interdits, sauf avec attestation justificative.
RASSEMBLEMENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE	NON AUTORISÉS	Les rassemblements sur la voie publique sont interdits.
RASSEMBLEMENTS PRIVÉS	AUTORISÉS	Les réunions privées en dehors du strict noyau familial sont à nouveau autorisées, dans la limite de 6 personnes.
MAIRIE	OUVERTE	Aux horaires habituels : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h30 à 12h. Privilégiez tant que possible la prise de contact par téléphone au 02 38 66 39 61 ou par mail à accueilmairie@saintjeanleblanc.com
SERVICES MUNICIPAUX	MAINTENUS	La continuité du service public est assurée.
MARIAGES, PACS ET PARRAINAGES CIVILS	AUTORISÉS	Cérémonies autorisées dans la limite de 6 personnes.
FUNÉRAILLES	AUTORISÉES	Participation aux funérailles autorisée dans la limite de 30 personnes.
ÉCOLES, PÉRISCOLAIRE	OUVERTS	Protocole sanitaire renforcé. Port du masque obligatoire dès 6 ans.
ACCUEIL DE LOISIRS	OUVERT	Modalités d'accueil modifiées (voir www.saintjeanleblanc.com) Protocole sanitaire renforcé. Port du masque obligatoire dès 6 ans.
RESTAURATION SCOLAIRE	OUVERTE	Nouveau protocole sanitaire renforcé.
SALLES MUNICIPALES (ERP) ET SALLES DE SPORTS	PARTIELLEMENT FERMÉES	Les ERP de plein air peuvent accueillir des activités sportives, dans le respect des protocoles sanitaires applicables. Les ERP couverts peuvent accueillir uniquement les publics prioritaires. Les activités d'intérieur scolaires et extrascolaires sont suspendues. Les événements culturels organisés par la Ville sont suspendus.
PARCS ET JARDINS	OUVERTS	Les parcs et jardins publics restent ouverts.
ACTIVITÉS ASSOCIATIVES	PARTIELLEMENT AUTORISÉES	Les activités associatives, sportives, artistiques et culturelles sont interrompues sauf la pratique sportive en plein air.
BIBLIOTHÈQUE	OUVERTE MAIS	Ouverture en horaires adaptés. Le service de « prêts à emporter » est maintenu, uniquement pour les plus fragiles
ÉGLISE	OUVERTE	Offices religieux autorisés avec un siège entre chaque personne ou « entité familiale », une rangée sur deux.
CIMETIÈRES	OUVERTS	L'accès aux cimetières est autorisé dans le respect des gestes barrières.
SERVICES DÉCHETS ET RECYCLAGE	MAINTENUS	La collecte des déchets et points d'apports volontaires restent effectifs (bornes tri sélectif et textiles, déchetteries et Végé'tri).
COMMERCES	OUVERTS SAUF restaurants et bars	Liste des établissements autorisés à ouvrir sur : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/confinement Contactez directement votre commerçant pour connaître ses modalités d'ouverture.
VOYAGES	OUI MAIS SOUS CONDITIONS	Voyageurs venant de pays hors UE : test négatif obligatoire, isolement durant 7 jours. Obligation d'avoir un test négatif pour monter à bord d'un avion ou d'un bateau